

## Lettre de rentrée 2021

### Education physique et sportive

## Actualités

### Groupe EPS de l'IPR

Notre groupe connaît une nouvelle évolution :

Un poste supplémentaire a permis le retour de Gwladys Vasseur en tant qu'IA-IPR. Nous sommes ravis de l'accueillir et lui souhaitons bienvenue.

Les missions d'appui font l'objet d'une importante réorganisation :

- Appui à la mise en œuvre de la FC : Isabelle Berrien, Jean-Baptiste Bruchon, Claire Comtet, Corinne Cuvinot-Peyre, Vincent Macé
- Accompagnement : Isabelle Berrien, Claire Comtet
- Concours : Corinne Cuvinot-Peyre
- Conservatoire : Yves Chausson
- Webmestre et Génération 2024 : Thierry Armant

Nous tenons particulièrement à remercier pour leur engagement à nos côtés, leur sens de la contribution à l'œuvre collective, leurs compétences et leur disponibilité : Dominique Gallard et François Thévenin, Cyril Peyre, tous trois s'orientant vers d'autres objectifs, et Corinne Cuvinot-Peyre et Isabelle Berrien pour la façon dont elles ont assuré à mi-temps une charge de fonction d'inspection dans un contexte difficile l'an passé.

## **Éléments communs aux lettres de rentrée disciplinaires**

### **L'évaluation des agents dans le cadre du PPCR**

Dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), les personnels de l'enseignement (CPE, professeurs, professeurs-documentalistes, PsyEN) bénéficient d'un accompagnement individuel et collectif tout au long de leur carrière. En parallèle de cet accompagnement professionnel, trois « rendez-vous » ont lieu à des moments précis du déroulement de la carrière : un premier rendez-vous de carrière a lieu lors de la 2<sup>ème</sup> année de l'échelon 6 de la classe normale (au 31 août de l'année en cours), un deuxième rendez-vous de carrière à l'échelon 8 entre 18 et 30 mois d'ancienneté (au 31 août de l'année en cours) et un troisième rendez-vous de carrière la 2<sup>ème</sup> année de l'échelon 9 (au 31 août de l'année en cours).

Le « mode d'emploi du rendez-vous de carrière » et le « Guide du rendez-vous de carrière » sont téléchargeables ici :

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

<https://www.education.gouv.fr/media/48144/download>

En amont du rendez-vous de carrière, les inspecteurs ne demanderont pas de documents spécifiquement assignés à la préparation de l'inspection individuelle ou au déroulement de l'entretien. Lors des entretiens, les échanges peuvent toutefois s'appuyer sur le [document de référence de l'entretien](#), dont les différentes rubriques sont renseignées par l'agent. Ce document est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-07/document-de-r-f-rence-de-l-entretien---rendez-vous-de-carri-re-70412.pdf>

Les échanges peuvent également s'appuyer sur les supports usuels de la pratique professionnelle ordinaire des agents (cahier de textes, copies corrigées d'élèves, les cahiers des élèves, documents utilisés par le professeur, etc.). Les agents peuvent par ailleurs présenter tout document relatif à la situation observée et/ou à tout élément qu'ils souhaitent porter à la connaissance des évaluateurs.

### **Baccalauréat général et technologique : ajustements modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022**

Les modifications des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique sont définies dans la note de service publiée au Bulletin Officiel du 29 juillet 2021.

Les notes retenues pour le baccalauréat dans les enseignements ne donnant pas lieu à une épreuve terminale sont les moyennes annuelles obtenues par le candidat. Dans son paragraphe 2A, la note de service

MENE2121270N du 28 juillet 2021 définit un **projet d'évaluation** qui doit être construit au sein de chaque lycée au plus tard le 22 octobre 2021.

L'implication de chacun dans cette réflexion collective sera essentielle pour élaborer un cadre réfléchi et organisé permettant de construire, tout au long du cycle terminal, ces moyennes certificatives dans le cadre d'un contrôle continu qui doit rester au service des apprentissages. Deux demi-journées seront banalisées pour conduire ces réflexions.

## Le Grand Oral

Les nouveaux textes qui définissent l'épreuve du Grand oral à partir de la session 2022 ont été publiés au BO n°31 du 26 août 2021 :

- Note de service du 27-7-2021 Épreuve orale dite Grand oral de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2022 NOR : MENE2121378N
- Note de service du 27-7-2021 Épreuve orale dite Grand oral de la classe de terminale de la voie technologique à compter de la session 2022 NOR : MENE2121379N

L'épreuve doit permettre au candidat de montrer sa capacité à prendre la parole en public de façon claire et convaincante, en continu puis en interaction. Cette prise de parole est préparée durant l'année de terminale, elle est aussi le fruit du travail de l'oral réalisé dans toutes les disciplines depuis la seconde notamment.

Elle lui permet aussi de mettre les savoirs qu'il a acquis, dans ses enseignements de spécialité, au service d'une argumentation, et de montrer comment ces savoirs ont nourri son projet de poursuite d'études, et éventuellement son projet professionnel.

Le jury valorise la solidité des connaissances du candidat, sa capacité à argumenter et à relier les savoirs, son esprit critique, la précision de son expression, la clarté de son propos et son engagement dans sa parole.

Après un premier temps de présentation où **le candidat dispose du support construit pendant le temps de préparation**, celui-ci explique pourquoi il a choisi de préparer cette question pendant sa formation, puis il la développe et y répond.

Le jury interroge ensuite le candidat pour l'amener à préciser et à approfondir sa pensée. Il peut interroger le candidat sur **toute partie du programme du cycle terminal de ses enseignements de spécialité, en lien avec la question présentée**. Le jury évalue ainsi la solidité des connaissances et les capacités argumentatives du candidat.

Enfin, le jury mesure l'aptitude du candidat à conduire et exprimer une réflexion personnelle témoignant de sa curiosité intellectuelle et de sa capacité à exprimer ses motivations.

Le travail des compétences orales doit être fait sur un temps long et faire l'objet d'une solide préparation. Tous les enseignements doivent y contribuer dès l'entrée au lycée pour poursuivre le travail engagé au collège. L'ensemble des enseignants des différentes disciplines pourront être mobilisés en tant que membres de jury : spécialistes ou non spécialistes.